

# ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

## EUROCONTROL

- Mesures de la Commission permanente -

### MESURE N° 21/259

***portant nomination des membres représentant les États au conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL***

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL », amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1(b) et 7.3,

vu l'appendice des Statuts de l'Agence (Règlement du Fonds de pension EUROCONTROL), et en particulier ses articles 5.1 et 5.2,

vu la mesure n° 20/254 de la Commission permanente du 10 septembre 2020 portant nomination des membres du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL,

considérant que deux membres du PFSB représentant les États pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2024 ont changé de fonction et ne sont dès lors plus en mesure de participer aux réunions du PFSB ;

considérant que le président du Conseil provisoire a proposé une liste de candidats qui prévoit, pour le reste du mandat courant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2024, la désignation des suppléants des membres démissionnaires en tant que membres titulaires et la désignation de nouveaux suppléants ;

considérant qu'en vertu de la mesure n° 20/257 de la Commission permanente du 01/12/2020, la présidence et la vice-présidence du conseil de surveillance du Fonds de pension sont assurées jusqu'au 31 août 2022 respectivement par Francesco Del Donno (IT) et Philippe De Coune ;

sur proposition du Conseil provisoire,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

#### **Article premier : nouveaux membres représentant les États membres**

##### Nominations jusqu'au 31 août 2024

Vitor Almeida (PT) et David Lloyd (UK) sont nommés membres suppléants du conseil de surveillance représentant les États membres ; Markus Rautenberg (DE) et Özcan Durukan (TR) deviennent membres titulaires.

#### **Article 2 : membres en fonction représentant les États membres**

Luboš Hlinovský (CZ) et Francesco Del Donno (IT) restent en fonction en qualité de membres titulaires du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant les États membres jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2022 ; il en va de même pour Roland Papp (HU) et Josef Rosenthaler (AT), leurs suppléants respectifs.



**Article 3 : membres en fonction représentant le personnel**

1. Eric Hoffman et Philippe De Coune restent en fonction en qualité de membres du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit le 31 août 2024.
2. Benoît Bams et Pierre-Louis Dugenet restent en fonction en qualité de suppléants du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, le 31 août 2024.
3. Agnieszka Wegner et Jean-Philippe Machtelinkx restent en fonction en qualité de membres du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit le 31 août 2022.
4. Ross Walton et Ive van Weddingen restent en fonction en qualité de suppléants du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit le 31 août 2022.

**Article 4 : membres représentant le directeur général**

1. Adriaan Heerbaart reste en fonction en qualité de membre du conseil de surveillance représentant le directeur général jusqu'à la fin de son mandat de directeur CF, soit le 31 décembre 2021.
2. Irakli Davitadze reste en fonction en qualité de membre suppléant du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'au 31 août 2024.

**Article 5 : date de prise d'effet**

La présente mesure annule et remplace la mesure n° 20/254 de la Commission permanente du 10 septembre 2020 et prend effet à la date de sa signature.

Fait à Bruxelles, le 08/06/2021.

Dragan Đurović  
Président de la Commission permanente

